

La certification agricole « HVE » sous le feu d'une nouvelle critique

Dans une note confidentielle remise fin 2020 aux ministères de l'agriculture et de la transition écologique, l'Office français de la biodiversité assure que le label agricole HVE ne présente, dans la grande majorité des cas, aucun bénéfice environnemental.

Par Stéphane Foucart et Mathilde Gérard

Publié hier à 20h56, mis à jour à 05h09 • Lecture 3 min.

Article réservé aux abonnés



La viticulture regroupe plus de 80 % des exploitations sous label Haute valeur environnementale. JOEL SAGET / AFP

Le ministre de l'agriculture Julien Denormandie l'a annoncé, vendredi 21 mai : le label Haute valeur environnementale (HVE) permettra de bénéficier des aides des « écorégimes » de la nouvelle Politique agricole commune (PAC), au même titre que l'agriculture biologique. Une note de l'Office français de la biodiversité (OFB), remise fin 2020 aux ministères de l'agriculture et de la transition écologique, mais restée confidentielle, montre pourtant que ce label ne présente, dans la grande majorité des cas, aucun bénéfice environnemental.

Ce bref rapport de l'agence publique à ses deux ministères de tutelle, que *Le Monde* a pu consulter, conforte, chiffres officiels à l'appui, les critiques formulées de longue date par les associations de défense de l'environnement qui considèrent le label HVE comme « *un cheval de Troie du greenwashing* », soutenu par les milieux de l'agriculture intensive.

Lire aussi | [Le gouvernement accusé de faire du label haute valeur environnementale un « cheval de Troie du "greenwashing" »](#)

La note est singulièrement embarrassante. Exemple : l'un des critères d'obtention du label HVE impose que les achats d'intrants (pesticides, etc.) ne dépassent pas 30 % du chiffre d'affaires de l'exploitation. Or selon le rapport de l'OFB, un tel seuil n'est « *pas du tout discriminant pour les exploitations viticoles, qui consacrent en moyenne seulement 14 % de leur chiffre d'affaires aux intrants, soit la moitié du niveau requis par le cahier des charges HVE* ». Cette faille est d'autant plus profonde que la viticulture, précise le rapport, représente plus de 80 % des exploitations HVE. Même constat en maraîchage : le poids des intrants représente en moyenne 26 % du chiffre d'affaires des exploitations françaises. Moins que les 30 % requis par le label HVE.

Autre critère pour obtenir le précieux label : la part d'« *infrastructures agroécologiques* » (haies, bosquets, etc.) dans la surface agricole utile. Pour une exploitation de 100 hectares, lit-on dans le rapport, « *un linéaire de 5 km de haies est nécessaire pour respecter le critère du verdissement [de la PAC] depuis 2015* », mais seul un kilomètre de haies est requis pour le label HVE. « *Sur ce critère, et en considérant uniquement les haies, l'exigence HVE est donc 5 fois inférieure au verdissement de la PAC tel qu'il existe depuis 2015* », conclut l'expertise confidentielle de l'OFB.

79 % des fermes en grande culture concernées

En conclusion, ajoute l'établissement public, « *les seuils retenus ne permettent pas de sélectionner des exploitations particulièrement vertueuses* », en particulier pour les exploitations viticoles qui représentent la grande majorité du label HVE. Ces critères d'éligibilité sont l'un des motifs d'inquiétude de certaines filières et organisations – dont la Confédération paysanne ou la Fédération nationale de l'agriculture biologique –, qui ont quitté avec fracas la réunion de présentation des arbitrages pour la prochaine PAC de M. Denormandie, le 21 mai.

Lire aussi | [Les arbitrages de la France pour la future PAC suscitent de vives crispations](#)

Pour le ministre, l'accès aux écorégimes par le label HVE, au même titre que le bio ou que certaines pratiques comme le non-labour, est justifié par le fait que cet outil doit être « *inclusif et simple d'accès* ». « *Ce n'est pas de l'argent en plus donné aux agriculteurs* », a-t-il fait valoir, mais une somme prélevée sur les subventions actuellement perçues. Le ministère a ainsi calculé que 79 % des fermes en grande culture auraient accès à ces aides.

« *Chercher à avoir un écorégime le plus facilement accessible ne peut pas être synonyme d'ambition environnementale*, déplore Aurélie Catallo, coordinatrice de la plate-forme Pour une autre PAC. *Le but pour nous n'est pas d'avoir un écorégime excluant. Mais là, ça veut dire qu'on a calibré le niveau d'ambition en fonction de ce qui se fait déjà, et non en fonction de ce qui serait souhaitable pour l'environnement.* »

Dans l'entourage de Barbara Pompili, on assure que les constats tirés par l'OFB sont « *collectivement partagés* ». « *On va réévaluer ces critères, et l'appel d'offres pour conduire cette évaluation a déjà été lancé, et celle-ci va être lancée courant 2021*, dit-on au cabinet de la ministre de la transition écologique. *On va aller vers une réévaluation du cahier des charges de la HVE.* » Il en faudra sans doute plus pour convaincre. « *La littérature est abondante pour dire que l'agriculture biologique est vertueuse pour l'environnement*, dit M^{me} Catallo. *Mais il n'existe à ce jour aucune étude scientifique pour dire que la certification HVE permet d'engager une transition agroécologique.* »

Stéphane Foucart et Mathilde Gérard

Services

CODES PROMOS

avec Global Savings Group

- Boohoo : -50% sur plusieurs catégories
- Nike : jusqu'à -50% sur les articles en promotion
- Made.com : 50€ offerts dès 500€ d'achats

- Yves Rocher : -50% sur une sélection d'articles
- Europcar : -15% sur votre location de voiture
- AliExpress : 5€ offerts dès 10€ d'achats
- Red SFR : 15€ de remise sur votre panier